



Berne, le 21 juin 2023

Destinataires

Partis politiques

Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Ordonnance sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (OPTab) Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 21 juin 2023, le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet d'ordonnance sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **12 octobre 2023**.

La nouvelle loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab, FF 2021 2327) a été adoptée le 1^{er} octobre 2021 par le Parlement. Le présent projet d'ordonnance sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques concrétise les aspects de cette loi qui nécessitent des précisions ou qui ont été délégués au Conseil fédéral, en particulier :

- la définition et la classification des produits similaires ainsi que les prescriptions spécifiques pour ces produits;
- la présentation des mises en garde définies dans la LPTab;
- le contenu des mises en garde combinées pour les produits du tabac à fumer et les produits à fumer à base de plantes;
- les obligations des entreprises, notamment le devoir d'autocontrôle et de déclaration des produits;
- les tâches des autorités d'exécution, notamment les contrôles et les achats tests;

Nous vous invitons à donner votre avis sur le projet d'ordonnance ainsi que le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet :
<https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing>.



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

tabakprodukte@bag.admin.ch

Veuillez également nous indiquer le nom et les coordonnées de la personne à qui nous adresser en cas de question.

Madame Adeline Demaurex, cheffe de projet (adeline.demaurex@bag.admin.ch, tél. +41 58 466 08 94) et Monsieur Michael Anderegg (michael.anderegg@bag.admin.ch, tél. +41 58 464 84 96) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset
Président de la Confédération